

Séance ordinaire du 17 juin 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°17062025D12

Objet : Domaine et patrimoine – Régularisation de voirie – Echange d’emprises sur la rue de Belledonne (ALPES IMMO PROJET)

Date de la convocation et de l’affichage : 11 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Le 17 juin 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Christine CARREL
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD		X		Mylène AVILA
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 17 juin 2025 n°17062025D12

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250617-17062025D12-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Christine CARREL

Rapporteur : Jean-Jacques BAZIN, adjoint en charge de l'urbanisme et des déplacements

Exposé des motifs :

Le bornage réalisé le 22 janvier 2024 par le cabinet de géomètre expert GEODE, dans le cadre d'une opération de construction immobilière sur le secteur de Charrière, à Francin, a mis en avant des discordances avec la limite foncière de la propriété privée empiétant sur les ouvrages publics et inversement.

A la demande de l'aménageur et pour régulariser la situation foncière de la voie communale n°1, dénommée « Rue de Belledonne », il convient de procéder à un échange entre les emprises privées situées sur la voie communale n°1 et les emprises appartenant au domaine privé de la commune, situées dans la propriété à aménager.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 17 juin 2025 n°17062025D12

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250617-17062025D12-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Il est convenu dans le cadre de l'échange, que les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte soient pris en charge par l'aménageur. Le service France Domaine dans son avis en date du 10 avril 2025, précise que la valeur vénale du bien à céder est estimée à 20 € / m².

Propriétaire	Parcelle	Contenance totale	Surface cadastrale à acquérir par la commune de Porte-de-Savoie	Coût d'acquisition au m ²	Coût d'acquisition total
ALPES IMMO PROJET 87 RUE DUGUESCLIN 73490 LA RAVOIRE	AA 69	505 m ²	4 m ²	20 €	80 €

Propriétaire	Parcelle	Contenance totale	Surface cadastrale à céder à Alpes Immo Projet	Coût de cession au m ²	Coût de cession total
Commune de Porte-de-Savoie	Domaine privé de la commune non cadastré	Sans objet	8 m ²	20 €	160 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

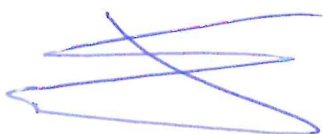
- **APPROUVE** le projet d'échange présenté, au prix et conditions énoncées ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents et actes afférents à cet échange.
- **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou son représentant à intervenir à un l'acte notarié contenant annulation des servitudes de passage constituées aux termes d'un acte reçu par Maître Bernard CHARNAY notaire à MONTMELIAN le 10 mars 1986 publié le 15 mai 1986 volume 86P numéro 1073 pour :
 - Constater qu'une partie de l'emprise des servitudes constituées aux termes reçu par Maître Bernard CHARNAY a été intégrée au domaine public de la commune ;
 - Consentir, pour les besoins de la publicité foncière et en tant que de besoin à l'annulation desdites servitudes devenues sans objet, pour la partie de leur emprise respective ayant été intégrées au domaine public non cadastré de la commune.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 17 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 24/06/2025

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND




Le secrétaire de séance,
Christine CARREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 17 juin 2025 n°17062025D12

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250617-17062025D12-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2025